

VILLE DE SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS
Publicité préalable à la conclusion d'une convention
d'occupation temporaire
Exploitation d'une aire de tir à l'arc en saison estivale

ORGANISATEUR :

Ville de SAINT-JEAN PLA DE CORTS

Monsieur le Maire
Square Guy Malé
66490 SAINT-JEAN PLA DE CORTS

Tel : 04.68.83.17.64
Fax : 04.68.83.55.87
E-mail : contact@stjeanpladecorts.fr

OBJET DE LA PUBLICITÉ

Autorisation d'Occupation Temporaire pluriannuelle du domaine public communal, via une convention, en vue de l'installation d'une aire de tir à l'arc.

CARACTERISTIQUES :

Ordonnance n° 2017-562 du 19/04/2017 -article L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Mode de passation : procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation privative du domaine public communal, en application de l'article L.2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Il ne s'agit ni d'un marché public ni d'une délégation de service public.

Retrait du dossier de consultation : Le dossier de consultation est mis gratuitement à disposition par téléchargement sur la plate-forme de la commune, à l'adresse suivante <https://www.stjeanpladecorts.fr> Rubrique «marchés publics ».

Pour retirer un dossier de consultation en version « papier », les candidats devront le solliciter auprès du secrétariat en Maire.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Publicité : Site internet de la commune

Date limite : de réception des propositions le **Vendredi 12 avril 2019 à 17 heures**

Date de parution du présent avis sur le site internet de la ville : **mardi 19 mars 2019**